Image not found or type unknown

Nouvelle fonction mais salaire inchangé

Par **mag2675**, le **04/07/2012** à **13:47**

Bonjour,

J'aurais besoin de votre aide concernant la situation de mon conjoint: il est actuellement vendeur magasinier dans le libre service d'un magasin de sanitaire et plomberie.

Il y a 6 mois, son directeur lui a transmis "entre 2 portes" une nouvelle fiche de poste pour devenir "responsable du libre service".
Il occupe ce poste depuis, pensant que la situation allait être officialisée mais rien ne vient.

Il pensait que la situation allait en dernier lieu, se régulariser sur juillet car il vient de terminer une formation financée par sa société lui donnant un équivalent du BTS Manager Unité Marchande. Il a reçu une prime mais aucun changement sur l'emploi et le salaire.
Il a déjà abordé la question avec son directeur qui ne lui donne aucune réponse concrète et immédiate.

Que peut il faire? Ne plus exercer les fonctions liées à ce poste?
Comment faire en sorte que son employeur reconnaisse qu'il exerce cette fonction et faire les changements qui en découlent?

Merci d'avance pour votre aide!!

Par **P.M.**, le **04/07/2012** à **13:58**

Bonjour,
Le salarié pourrait par lettre recommandée avec AR demander à l'employeur de régulariser la situation ou même, si cela ne produit pas effet, saisir le Conseil de Prud'Hommes pour faire reconnaître ses nouvelles fonctions...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés